

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)

Demande de Cotations N°00005

pour la

Passation des marchés de Prestations de :

SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE
DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

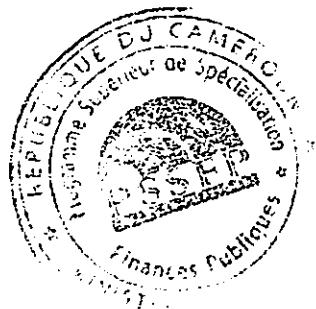
Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

Emis le : [25/09/2025]

Agence française de développement



SOMMAIRE

PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

PIECE N° 2 - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° 3 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION**
- 2.2 - PREPARATION DES OFFRES**
- 2.3 - DEPOT DES OFFRES**
- 2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**
- 2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

PIECE N° 4 - CADRE DE DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF

- 3.1 - DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE**
- 3.2 - DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**
- 3.3 - RECAPITULATIF**

PIECE N° V - MODELES D'ANNEXES

- 4.1 - LETTRE DE SOUMISSION**
- 4.2 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

PIECE N° VI - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

- LETTRE-COMMANDE**
- SOMMAIRE**
- CHAPITRE I : GENERALITES**
- CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE**
- CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**
- CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

PIECE N° VII – ANNEXES

1. La liste des banques et des compagnies d'assurance agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
2. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.
3. Grille d'évaluation



**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° 00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU 2024/12/10
**SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

Le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques, lance une demande de cotation pour la sélection d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation relatif à la réforme comptable dans le cadre du PAGFI 3.

1- Participation

La présente Demande de Cotation est adressée aux prestataires ci-après :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS BP : 0000, Tél : 699 162 840
- LAYA-ONE BP : 1286 Yaoundé, Tél : 680 250 017
- STUDIO DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE QUESTION (2) TEMPS BP :, Tél: 675 358 699/698 543 187

Elle s'adresse également aux fournisseurs, prestataires de services et consultants dont les noms figurent sur la liste du répertoire dédié à cette rubrique, pour les années 2024 et 2025 de l'UGP du PAGFI3, pour laquelle l'AFD a pris acte par lettre 2024/YAO/CT/MCSI/an/1888-24 du 09 décembre 2024.

2 - Financement

La prestation objet de la présente consultation est financée par la Convention N° CCM 1809 01 S – AFD du 05 octobre 2023.

3 - Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est : hors ligne.

toutefois, le soumissionnaire ayant choisis le mode de soumission en ligne, doit obligatoirement déposer une offre physique le jour de l'ouverture des offres.

4 - Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.
E-mail : info@financespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332.
Site Web : www.financespubliques.org, dès publication du présent avis.

5- Acquisition du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921
332. Site Web : www.pfinancespubliques.org

Contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 25 000 F CFA (vingt-cinq mille francs) au titre des frais d'achat de dossier.

Copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

6 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devront parvenir au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP : 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa, au plus tard le ~~30.11.2012~~ à 17h00 heures, heure locale, et devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU .../.../2012
**SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7 – Recevabilité des offres

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable.

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

8. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

8.1-Critères éliminatoires

- non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- absence du cautionnement de soumission ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification de pièces ;
- non-respect d'au moins 04/05 des critères essentiels;
- non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;

- absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- non-conformité du modèle de soumission ;

8.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires portent sur :

N°	CRITERE	OUI	NON
1	Compréhension des Termes de Références		
2	Méthodologie et planning d'exécution de la mission		
3	Expérience et qualification du personnel clé affecté à la mission		
4	Délai d'exécution		
5	Présentation générale de l'offre		
NOMBRE TOTAL DE OUI			

9 - Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{(70 \times \text{Note technique (Nt)}) + (30 \times \text{Note financière (Nf)})}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule : $Nf = (100 \times Fm)/F$.

Fm = le montant de la proposition la moins disante ;

F = le montant de la proposition considérée.

Le soumissionnaire ayant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché par le Maître d'Ouvrage.

10 -- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu dans la Salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sise à l'immeuble MINFI à Mvog-Ada face collège Montesquieu, le ~~27/10/2024~~ à 14 heures en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

11 – Délai d'exécution

La mission du cabinet de consultants se déroulera sur une durée de vingt-quatre (24) mois (2025/2026) pour assurer la prestation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

12- Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au Dossier de Demande de Cotation.

13 – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14 – Renseignement complémentaire

Pour toute information complémentaire relative à la présente consultation, les consultants invités peuvent s'adresser au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa. Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

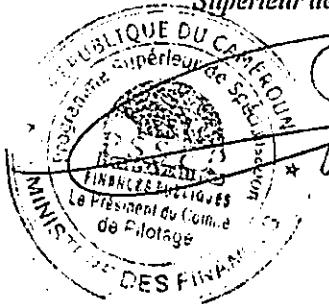
E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr. Tél : 671 17 18 08/ 699 16 55 60 / 697 92 13 32. Site Web : www.pfinancespubliques.org

15 -Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

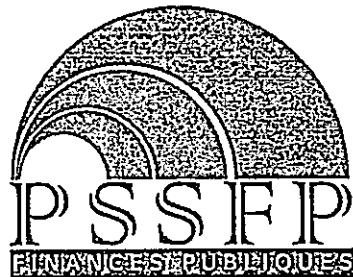
Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.)

Yaoundé le, .../.../2011

*Le Président du Comité de Pilotage du Programme
Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques*



Joseph Basombi Michilo D'Assou



**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTÈRE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE
DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 1 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

JUILLET 2025





PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques

A

Mesdames/Messieurs les Cabinets de Consultants :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS BP : Tél : 699 162 840
- LAYA-ONE BP : 1286 Yaoundé, Tél : 680 250 017
- STUDIO DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE QUESTION (2) TEMPS BP : 0000, Tél : 675 358 699/698 543 187.

Mesdames/Messieurs les Consultants,

Suite à la constitution d'un répertoire des fournisseurs et des prestataires, objet de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°00023/AMI/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PGFI3/SPM/2024 du 07Aout 2024, et validée par l'AFD par lettre 2024/YAO/CT/MCSL/an/1888-24 du 09 décembre 2024.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGFI 3), la République du Cameroun a bénéficié d'une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) par convention de financement n°CCM1809 signé le 05 septembre 2023, pour la consolidation des états financiers de l'Etat pour tendre vers la certification des comptes. De manière spécifique, le projet PAGFI 3 vise l'amélioration des prévisions budgétaires et de l'exécution de la dépense publique, l'amélioration de l'information budgétaire et comptable aux niveaux, central, décentralisé et parapublic et l'accompagnement de la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Le Ministère des Finances, principal acteur de la mise en œuvre de cet appui, a prévu dans le cadre du PAGFI 3, en concertation avec l'AFD, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de dissémination de la réforme de la gestion des finances publiques.

Pour la mise en œuvre de ce volet du PAGFI 3, le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), institut de formation spécialisé en finances publiques – mis en place par convention tripartite signée le 09 octobre 2013 entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Yaoundé 2 – est mobilisé en tant que partenaire d'exécution (opérateur de la formation), eu-égard à ses missions et attributions auprès du Ministère des Finances.

A ce titre, le PSSFP souhaite s'attacher les services d'un cabinet de communication afin de l'accompagner dans ses missions de formation et dissémination, dans le cadre du périmètre qui est celui du PAGFI 3. Le coût estimé pour la réalisation de cette prestation est de 21 098,94 €, soit 13 840 000 (treize millions huit cent quarante) mille francs CFA.

Pour ce faire, vous êtes priés de bien vouloir passer retirer le dossier de demande de cotation pour l'examiner et de retourner vos offres chiffrées au plus tard le 30/10/2025 à 13 h, sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N° 00005/DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU 25 SEPTEMBRE 2025
POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE
CADRE DU PAGFI 3.

Les offres seront remises au *Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.*
E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/699 16 55 60/697 92 13 32.
Site Web : www.pfinancespubliques.org

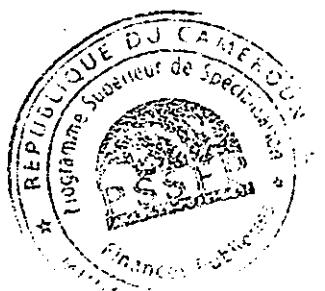
Vos offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC). La mission sera effectuée essentiellement à Yaoundé et aura une durée totale de vingt-quatre (24) mois. Elle démarrera, dès la notification de l'ordre de service de commencer l'exécution des prestations.

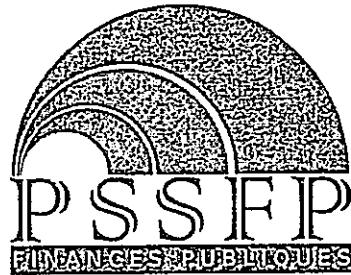
Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs les Consultants, l'expression de mes salutations distinguées.

Yaoundé le, 25 Septembre 2025

*Le Président du Comité de Pilotage du Programme
Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques*

BASAHAG Achile Nestor





PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)

LETTER OF INVITATION TO SUBMISSION

The President of the Steering Committee of the Advanced Program Spécialisation in Public Finance

To

Ladies/Gentlemen of the Consulting Firms :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS BP : , Tél : 699 162 840
- LAYA-ONE BP : 1286 Yaoundé, Tél : 680 250 017
- STUDIO DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE QUESTION (2) TEMPS
BP : , Tél: 675 358 699/698 543 187

Ladies and Gentlemen Consultants,

Following the creation of a directory of suppliers and service providers, the subject of the Notice of Request for Expression of Interest No. 00023/AMI/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PGFI3/SPM/2024 of August 7, 2024, and validated by the AFD by letter 2024/YAO/CT/MCSL/an/1888-24 of December 9, 2024.

As part of the implementation of the third phase of the Financial Governance Support Project (PAGFI 3), the Republic of Cameroon has benefited from a grant from the French Development Agency (AFD) by financing agreement No. CCM1809 signed on September 5, 2023, for the consolidation of the State's financial statements to move towards the certification of accounts. Specifically, the PAGFI 3 project aims to improve budget forecasts and the execution of public expenditure, improve budgetary and accounting information at the central, decentralized and parapublic levels and support the control of budgetary risks related to public enterprises.

To this end, the Ministry of Finance, the main actor in the implementation of this support, has planned within the framework of PAGFI 3, in consultation with the AFD, the development and implementation of a training and dissemination plan for the reform of public finance management.

For the implementation of this component of PAGFI 3, the Higher Specialization Program in Public Finance (PSSFP), a training institute specializing in public finance – set up by tripartite agreement signed on October 9, 2013 between the Ministry of Finance, the Ministry of Higher Education and the University of Yaoundé 2 – is mobilized as an implementing partner (training operator), in view of its missions and attributions with the Ministry of Finance.

In this regard, the PSSFP wishes to secure the services of a communications firm to support it in its training and dissemination missions, within the scope of PAGFI 3. The estimated cost for the provision of this service is €21,098.94, or 13,840,000 (thirteen million eight hundred and forty) thousand CFA francs.

To do this, you are kindly requested to collect the quotation request file to examine it and to return your priced offers no later than 10/30/2025 at 1p.m., in a sealed envelope addressed to the Contracting Authority with the following note:

REQUEST FOR QUOTATION
No. 00005/DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED 25 SEPTEMBRE 2025
FOR THE SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE
IMPLEMENTATION OF THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS
PART OF PAGFI 3.

The offers will be submitted to the Advanced Program Specialization in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa.

E-mail: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tel: 671 17 18 08/699 16 55 60/697 92 13 32.
Website: www.pfinancespubliques.org

Your offers must be quoted excluding value added tax (VAT) and including all taxes (TTC). The mission will be carried out mainly in Yaoundé and will have a total duration of twenty-four (24) months. It will start as soon as the service order to begin execution of the services is notified.

Please accept, Ladies and Gentlemen Consultants, the expression of my distinguished greetings.

Yaoundé on, September /25/2025

*The Chairman of the Steering Committee of the
Advanced Program Specialization in Public Finance.*

BASAHAG Achile Nestor





**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU 25 SEPTEMBRE 2025
SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE
DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques, lance une demande de cotation pour la sélection d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation relatif à la réforme comptable dans le cadre du PAGFI 3.

1– Participation

La présente Demande de Cotation est adressée aux prestataires ci-après :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS PO Box: 0000, Tel : 699 162 840;
- LAYA-ONE PO Box: 1286 Yaoundé, Tel : 680 250 017;
- STUDIO DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE QUESTION (2) TEMPS, BP : , Tel : 675 358 699/698 543 187.

Elle s'adresse également aux fournisseurs, prestataires de services et consultants dont les noms figurent sur la liste du répertoire dédié à cette rubrique, pour les années 2024 et 2025 de l'UGP du PAGFI3, pour laquelle l'AFD a pris acte par lettre 2024/YAO/CT/MCSL/an/1888-24 du 09 décembre 2024.

2 – Financement

La prestation objet de la présente consultation est financée par la Convention N° CCM 1809 01 S – AFD du 05 octobre 2023.

3 - Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est : hors ligne.

toutefois, le soumissionnaire ayant choisis le mode de soumission en ligne, doit obligatoirement déposer une offre physique le jour de l'ouverture des offres.

4 - Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.
E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Site Web : www.pfinancespubliques.org, dès publication du présent avis.

5- Acquisition du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.



**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

No. 00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED 2.6.2025
SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE IMPLEMENTATION OF
THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS PART OF PAGFI 3.

The President of the Steering Committee of the Advanced Program of Specialization in Public Finance is launching a request for quotation for the selection of a communications firm to support the implementation of the training plan relating to the accounting reform within the framework of PAGFI 3.

1- Participation

This Request for Quotation is addressed to the following service providers :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS PO Box: 0000, Tel: 699 162 840;
- LAYA-ONE PO Box: 1286 Yaoundé, Tel: 680 250 017;
- QUESTION AUDIO VISUAL PRODUCTION STUDIO (2) TEMPS PO Box:, Tel: 675 358 699/698 543 187.

It is also addressed to suppliers, service providers and consultants whose names appear on the list of the directory dedicated to this section, for the years 2024 and 2025 of the PAGFI3 UGP, for which the AFD took note by letter 2024/YAO/CT/MCSL/an/1888-24 of December 9, 2024.

2 - Financing

The service covered by this consultation is financed by Agreement No. CCM 1809 01 S – AFD dated October 5, 2023.

3 - Submission Method

The submission method chosen for this Request for Quotation is offline.

4 - Consultation of the Quotation Request File

The physical file may be consulted free of charge at the Advanced Specialization Program in Public Finance, PO Box: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa. Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Website: www.pfinancespubliques.org, upon publication of this notice.

5- Obtaining the Consultation File

The consultation file can be obtained during business hours from the Advanced Specialization Program in Public Finance, PO Box 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité, located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Website: www.pfinancespubliques.org

Upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of 25,000 CFA francs (twenty-five thousand francs) for the application fee.

A copy of the receipt for this payment will be attached to the submission file.

6 – Submission of Bids

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies, must reach the Higher Specialization Program in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa, no later than ~~30.12.2017~~ at ...^{17.12.2017} p.m., local time, and must bear the mention :

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

No. 00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED ~~24.11.2017~~
**SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE IMPLEMENTATION OF
THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS PART OF PAGFI 3.**

"TO BE OPENED ONLY AT THE SESSION OF COUNTING »

7 – Admissibility of Bids

The required administrative documents must, under penalty of rejection, be provided in originals or photocopies certified by the issuing authority, dated less than three (03) months ago.

Any bid that does not comply with the requirements of this quotation request file will be declared inadmissible.

The administrative documents, the technical quotation, and the financial quotation must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following shall be inadmissible by the Contracting Authority:

- Bids bearing information on the bidder's identity;
- Bids received after the submission deadlines;
- Bids that do not comply with the submission method;
- Bids without information on the identity of the Call for Tenders;
- Failure to comply with the number of copies indicated in the RFP or offering only copies;

Any bid that is incomplete in accordance with the requirements of the RFP will be declared inadmissible.

In particular, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public procurement, or failure to comply with the RFP document templates, will result in the outright rejection of the quotation without any recourse.

A bid bond produced but having no connection with the relevant consultation is considered absent.

A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

8. Evaluation Criteria

The evaluation criteria are of two types: elimination criteria and essential criteria.

8.1-Elimination Criteria

- failure to submit, within 48 hours of bid opening, a document from the administrative file deemed non-compliant or missing, other than the bid bond;
- absence of the bid bond;
- false declarations, fraudulent practices, or falsification of documents;
- failure to comply with at least 04/05 of the essential criteria;
- failure to comply with the bid file format in the case of online submission;
- absence of a quantified unit price in the quotation;
- absence of an element of the financial offer (the bid, the BPU, the DQE);
- non-compliance of the submission template.

8.2-Essential Criteria

The essential criteria for qualifying bidders include:

NO.	CRITERIA	YES	NO
1	Understanding of the Terms of Reference		
2	Methodology and Schedule for Execution of the Mission		
3	Experience and Qualifications of Key Personnel Assigned to the Mission		
4	Completion Time		
5	General Presentation of the Bid		
	TOTAL NUMBER OF YES ANSWERS		

9 - Consultant selection method

The consultant will be selected using a cost-effective selection method, in accordance with the procedures described in this tender document.

The final score N will be calculated using the weighted combination of the technical and financial scores according to the following formula:

$$N = \frac{(70 \times \text{Technical note (Tn)}) + (30 \times \text{Financial note (Fn)})}{100}$$

The financial rating (Nf) is obtained as follows:

Let Fm be the amount of the lowest bid, its financial score will be taken as 100 points. The scores of the other bidders calculated from the financial score of the lowest bid will be obtained by the formula:

$$Nf = (100 \times Fm) / F.$$

Fm = the amount of the lowest bid;

F = the amount of the bid under consideration.

The bidder with the highest final score will be declared the successful bidder by the Contracting Authority.

10 – Opening of Bids

The opening of tenders will take place in the meeting room of the Internal Procurement Commission of MINFI located in the MINFI building in Mvog-Ada opposite Montesquieu college, on 30.11.2021 at 10:00 a.m. in the presence of the Bidders or their duly authorized representatives.

11 – Completion Period

The consulting firm's mission will be carried out over a period of twenty-four (24) months (2025/2026) to provide the service, starting from the date of notification of the service order to begin the service.

12 – Award of Contract

The Contracting Authority will award the Contract to the bidder whose bid has been evaluated as the lowest priced and deemed compliant with the Request for Quotation Document.

13 – Validity Period of Bids

Bidders remain bound by their bid for sixty (60) days from the deadline set for the submission of bids.

14 – Additional Information

For any additional information regarding this consultation, invited consultants may contact the Advanced Specialization Program in Public Finance, PO Box: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 17 18 08 / 699 16 55 60 / 697 92 13 32. Website: www.pfinancespubliques.org

15 - Combating Corruption and Malpractices

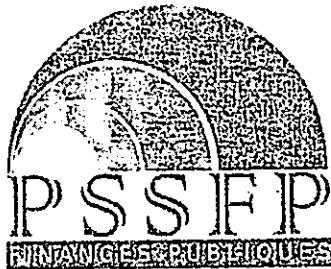
To report any practices, facts, or actions, attempted corruption, or malpractices, please call CONAC at 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) by SMS, or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé, ...
[Handwritten signature]

*The President of the Steering Committee of the Advanced
Program of Specialisation in Public Finance.*



Basahag Achille Nsiazor



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques

A

Mesdames/Messieurs les Cabinets de Consultants :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS BP : Tél : 699 162 840
- LAYA-ONE BP : 1286 Yaoundé, Tél : 680 250 017
- STUDIO DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE QUESTION (2) TEMPS BP : 0000, Tél : 675 358 699/698 543 187

Mesdames/Messieurs les Consultants,

Suite à la constitution d'un répertoire des fournisseurs et des prestataires, objet de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°00023/AMI/MINFI/SG/DGB/DRIFI/CSMOP/PGFI3/SPM/2024 du 07 Août 2024, et validée par l'AFD par lettre 2024/YAO/CT/MCSL/an/1888-24 du 09 décembre 2024.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGFI 3), la République du Cameroun a bénéficié d'une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) par convention de financement n°CCM1809 signé le 05 septembre 2023, pour la consolidation des états financiers de l'Etat pour tendre vers la certification des comptes. De manière spécifique, le projet PAGFI 3 vise l'amélioration des prévisions budgétaires et de l'exécution de la dépense publique, l'amélioration de l'information budgétaire et comptable aux niveaux, central, décentralisé et parapublic et l'accompagnement de la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Le Ministère des Finances, principal acteur de la mise en œuvre de cet appui, a prévu dans le cadre du PAGFI 3, en concertation avec l'AFD, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de dissémination de la réforme de la gestion des finances publiques.

Pour la mise en œuvre de ce volet du PAGFI 3, le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), institut de formation spécialisé en finances publiques mis en place par convention tripartite signée le 09 octobre 2013 entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Yaoundé 2 est mobilisé en tant que partenaire d'exécution (opérateur de la formation), eu-égard à ses missions et attributions auprès du Ministère des Finances.

A ce titre, le PSSFP souhaite s'attacher les services d'un cabinet de communication afin de l'accompagner dans ses missions de formation et dissémination, dans le cadre du périmètre qui est celui du PAGFI 3. Le coût estimé pour la réalisation de cette prestation est de 21 098,94 €, soit 13 840 000 (treize millions huit cent quarante) mille francs CFA.

Pour ce faire, vous êtes priés de bien vouloir passer retirer le dossier de demande de cotation pour l'examiner et de retourner vos offres chiffrées au plus tard le 30.12.2013 à h, sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

N° 00005/DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU
POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE
CADRE DU PAGFI 3.

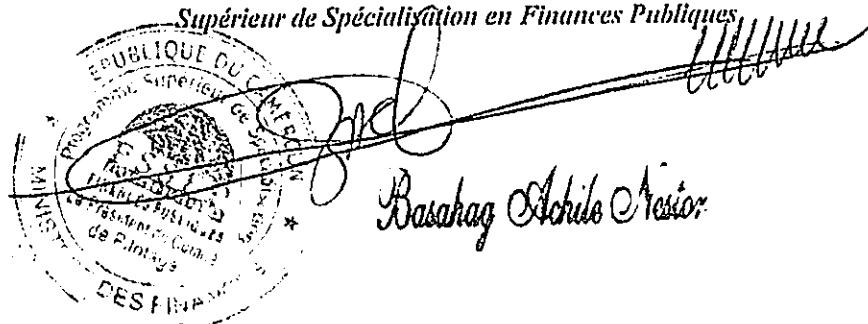
Les offres seront remises au *Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.*
E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/699 16 55 60/697 92 13 32.
Site Web : www.pfinancespubliques.org

Vos offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC). La mission sera effectuée essentiellement à Yaoundé et aura une durée totale de vingt-quatre (24) mois. Elle démarrera, dès la notification de l'ordre de service de commencer l'exécution des prestations.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs les Consultants, l'expression de mes salutations distinguées.

Yaoundé le, 29/09/2013

*Le Président du Comité de Pilotage du Programme
Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques*





PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)

LETTER OF INVITATION TO SUBMISSION

The President of the Steering Committee of the Advanced Program Spécialisation in Public Finance

To

Ladies/Gentlemen of the Consulting Firms :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS BP ;, Tél : 699 162 840
- LAYA-ONE BP : 1286 Yaoundé, Tél : 680 250 017
- STUDIO DE PRODUCTION AUDIO VISUELLE QUESTION (2) TEMPS
BP ;, Tél: 675 358 699/698 543 187

Ladies and Gentlemen Consultants,

Following the creation of a directory of suppliers and service providers, the subject of the Notice of Request for Expression of Interest No. 00023/AMI/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PGFI3/SPM/2024 of August 7, 2024, and validated by the AFD by letter 2024/YAO/CT/MCSI/an/1888-24 of December 9, 2024.

As part of the implementation of the third phase of the Financial Governance Support Project (PAGFI 3), the Republic of Cameroon has benefited from a grant from the French Development Agency (AFD) by financing agreement No. CCM1809 signed on September 5, 2023, for the consolidation of the State's financial statements to move towards the certification of accounts. Specifically, the PAGFI 3 project aims to improve budget forecasts and the execution of public expenditure, improve budgetary and accounting information at the central, decentralized and parapublic levels and support the control of budgetary risks related to public enterprises.

To this end, the Ministry of Finance, the main actor in the implementation of this support, has planned within the framework of PAGFI 3, in consultation with the AFD, the development and implementation of a training and dissemination plan for the reform of public finance management.

For the implementation of this component of PAGFI 3, the Higher Specialization Program in Public Finance (PSSFP), a training institute specializing in public finance – set up by tripartite agreement signed on October 9, 2013 between the Ministry of Finance, the Ministry of Higher Education and the University of Yaoundé 2 – is mobilized as an implementing partner (training operator), in view of its missions and attributions with the Ministry of Finance.

In this regard, the PSSFP wishes to secure the services of a communications firm to support it in its training and dissemination missions, within the scope of PAGFI 3. The estimated cost for the provision of this service is €21,098.94, or 13,840,000 (thirteen million eight hundred and forty) thousand CFA francs.

To do this, you are kindly requested to collect the quotation request file to examine it and to return your priced offers no later than 30/11/2015 at 13.00 p.m., in a sealed envelope addressed to the Contracting Authority with the following note:

REQUEST FOR QUOTATION
No. 00005/DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED 25/10/2015
**FOR THE SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE
IMPLEMENTATION OF THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM
AS PART OF PAGFI 3.**

The offers will be submitted to the Advanced Program Specialization in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa.

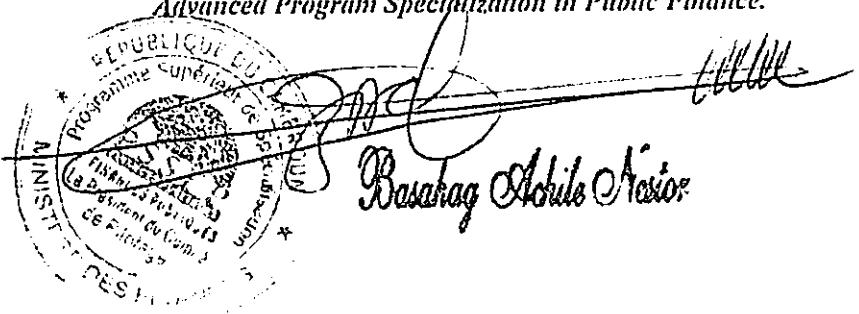
E-mail: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tel: 671 17 18 08/699 16 55 60/697 92 13 32.
Website: www.pfinancespubliques.org

Your offers must be quoted excluding value added tax (VAT) and including all taxes (ITC). The mission will be carried out mainly in Yaoundé and will have a total duration of twenty-four (24) months. It will start as soon as the service order to begin execution of the services is notified.

Please accept, Ladies and Gentlemen Consultants, the expression of my distinguished greetings.

Yaoundé on, 25/10/2015

*The Chairman of the Steering Committee of the
Advanced Program Specialization in Public Finance.*



E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Site Web : www.pfinancespubliques.org

Contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 25 000 F CFA (vingt-cinq mille francs) au titre des frais d'achat de dossier.

Copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

6 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devront parvenir au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP : 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa, au plus tard le 30/10/2025 à 13 heures, heure locale, et devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION

**N°00005/DC/MINFL/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU 25 SEPTEMBRE 2025
SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE
DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7 – Recevabilité des offres

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable.

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d’Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable.

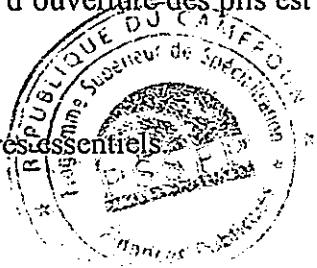
Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

8. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.



8.1-Critères éliminatoires

- non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;
- absence du cautionnement de soumission ;
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification de pièces ;
- non-respect d'au moins 04/05 des critères essentiels;
- non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- non-conformité du modèle de soumission ;

8.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires portent sur :

CRITÈRE	OUI	NON
1 Compréhension des Termes de Références		
2 Méthodologie et planning d'exécution de la mission		
3 Expérience et qualification du personnel clé affecté à la mission		
4 Délai d'exécution		
5 Présentation générale de l'offre		
NOMBRE TOTAL DE OUI		

9 - Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{(70 \times \text{Note technique (Nt)}) + (30 \times \text{Note financière (Nf)})}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule : $Nf = (100 \times Fm)/F$.

Fm = le montant de la proposition la moins disante ;

F = le montant de la proposition considérée.

Le soumissionnaire ayant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché par le Maître d'Ouvrage.

10 – Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu dans la Salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sise à l'immeuble MINFI à Mvog-Ada face collège Montesquieu, le 30 Octobre 2025 à 14 heures en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

11 – Délai d'exécution

La mission du cabinet de consultants se déroulera sur une durée de vingt-quatre (24) mois (2025/2026) pour assurer la prestation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

12– Attribution du marché

Le Maître d’Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au Dossier de Demande de Cotation.

13 – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14 – Renseignement complémentaire

Pour toute information complémentaire relative à la présente consultation, les consultants invités peuvent s’adresser au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/ 699 16 55 60 / 697 92 13 32. Site Web : www.pfinancespubliques.org

15 -Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.)

Yaoundé le, 25 Septembre 2025

*Le Président du Comité de Pilotage du Programme
Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques*

BASAHAG Achile Nestor





**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

No. 00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED 09/25/2025
**SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE IMPLEMENTATION OF
THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS PART OF PAGFI 3.**

The President of the Steering Committee of the Advanced Program of Specialization in Public Finance is launching a request for quotation for the selection of a communications firm to support the implementation of the training plan relating to the accounting reform within the framework of PAGFI 3.

1– Participation

This Request for Quotation is addressed to the following service providers :

- MNJ COMMUNICATIONS AND PARTNERS PO Box: 0000, Tel: 699 162 840;
- LAYA-ONE PO Box: 1286 Yaoundé, Tel: 680 250 017;
- QUESTION AUDIO VISUAL PRODUCTION STUDIO (2) TEMPS PO Box: , Tel: 675 358 699/698 543 187.

This request is also addressed to suppliers, service providers, and consultants whose names appear on the directory dedicated to this section, for the years 2024 and 2025 of the PAGFI3 UGP, for which the AFD acknowledged by letter 2024/YAO/CT/MCSL/an/1888-24 dated December 9, 2024.

2 – Financing

The service covered by this consultation is financed by Agreement No. CCM 1809 01 S – AFD dated October 5, 2023.

3 – Submission Method

The submission method chosen for this Request for Quotation is off line.

4 - Consultation of the Quotation Request File

The physical file may be consulted free of charge at the Advanced Specialisation Program in Public Finance, PO Box: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Website: www.pfinancespubliques.org, upon publication of this notice.

5– Obtaining the Consultation File

The consultation file can be obtained during business hours from the Advanced Specialisation Program in Public Finance, PO Box 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité, located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Website: www.pfinancespubliques.org

Upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of 25,000 CFA francs (twenty-five thousand francs) for the application fee.

A copy of the receipt for this payment will be attached to the submission file.

6 – Submission of Bids

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies, must reach the Higher Specialization Program in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa, no later than October/30/2025 at 1.00 p.m., local time, and must bear the mention :

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

No. 00005/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED 09/25/2025

**SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE IMPLEMENTATION OF
THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS PART OF PAGFI 3.**

"TO BE OPENED ONLY AT THE SESSION OF COUNTING »

7 – Admissibility of Bids

The required administrative documents must, under penalty of rejection, be provided in originals or photocopies certified by the issuing authority, dated less than three (03) months ago.

Any bid that does not comply with the requirements of this quotation request file will be declared inadmissible.

The administrative documents, the technical quotation, and the financial quotation must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following shall be inadmissible by the Contracting Authority:

- Bids bearing information on the bidder's identity;
- Bids received after the submission deadlines;
- Bids that do not comply with the submission method;
- Bids without information on the identity of the Call for Tenders;
- Failure to comply with the number of copies indicated in the RFP or offering only copies;

Any bid that is incomplete in accordance with the requirements of the RFP will be declared inadmissible.

In particular, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public procurement, or failure to comply with the RFP document templates, will result in the outright rejection of the quotation without any recourse.

A bid bond produced but having no connection with the relevant consultation is considered absent.

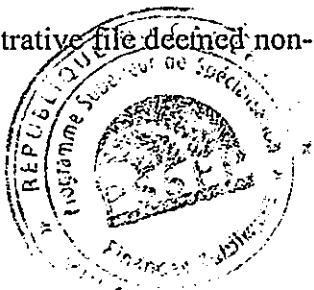
A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

8. Evaluation Criteria

The evaluation criteria are of two types: elimination criteria and essential criteria.

8.1-Elimination Criteria

- failure to submit, within 48 hours of bid opening, a document from the administrative file defined non-compliant or missing, other than the bid bond;
- absence of the bid bond;
- false declarations, fraudulent practices, or falsification of documents;
- failure to comply with at least 04/05 of the essential criteria;
- failure to comply with the bid file format in the case of online submission;
- absence of a quantified unit price in the quotation;
- absence of an element of the financial offer (the bid, the BPU, the DQE);
- non-compliance of the submission template.



8.2-Essential Criteria

The essential criteria for qualifying bidders include:

NO	CRITERIA	YES	NO
1	Understanding of the Terms of Reference		
2	Methodology and Schedule for Execution of the Mission		
3	Experience and Qualifications of Key Personnel Assigned to the Mission		
4	Completion Time		
5	General Presentation of the Bid		
TOTAL NUMBER OF YES ANSWERS			

9 - Consultant selection method

The consultant will be selected using a cost-effective selection method, in accordance with the procedures described in this tender document.

The final score N will be calculated using the weighted combination of the technical and financial scores according to the following formula:

$$N = \frac{(70 \times \text{Technical note (Tn)}) + (30 \times \text{Financial note (Fn)})}{100}$$

The financial rating (Nf) is obtained as follows:

Let Fm be the amount of the lowest bid, its financial score will be taken as 100 points. The scores of the other bidders calculated from the financial score of the lowest bid will be obtained by the formula:

$$Nf = (100 \times Fm) / F.$$

Fm = the amount of the lowest bid;

F = the amount of the bid under consideration.

The bidder with the highest final score will be declared the successful bidder by the Contracting Authority.

10 – Opening of Bids

The opening of tenders will take place in the meeting room of the Internal Procurement Commission of MINFI located in the MINFI building in Mvog-Ada opposite Montesquieu college, on 10/30/2025 at 2 p.m., in the presence of the Bidders or their duly authorized representatives.

11 – Completion Period

The consulting firm's mission will be carried out over a period of twenty-four (24) months (2025/2026) to provide the service, starting from the date of notification of the service order to begin the service.

12 – Award of Contract

The Contracting Authority will award the Contract to the bidder whose bid has been evaluated as the lowest priced and deemed compliant with the Request for Quotation Document.

13 – Validity Period of Bids

Bidders remain bound by their bid for sixty (60) days from the deadline set for the submission of bids.

14 – Additional Information

For any additional information regarding this consultation, invited consultants may contact the Advanced Specialization Program in Public Finance, PO Box: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 17 18 08 / 699 16 55 60 / 697 92 13
32. Website: www.pfinancespubliques.org

15 - Combating Corruption and Malpractices

To report any practices, facts, or actions, attempted corruption, or malpractices, please call CONAC at 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) by SMS, or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé, September /25/2025

The Président of the Steering Committee of the Advanced Program of Specialization in Public Finance.

BASAHAG Achile Nestor



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION
RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 3 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

JUILLET 2025

PIECE N° 3 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} – Contenu du dossier de consultation

- 1.1 Le présent dossier de Demande de Cotation décrit la livraison devant faire l'objet de la lettre commande, fixe les procédures de la consultation et en stipule les conditions.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) AVIS DE CONSULTATION,
 - (b) LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER,
 - (c) REGLEMENT DE CONSULTATION,
 - (d) CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
 - (e) MODELES D'ANNEXE,
 - (f) PROJET DE LETTRE COMMANDE
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles et spécifications contenus dans le présent dossier de consultation.

2.2 – PREPARATION DES OFFRES

Article 2 – Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 – Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

1. Documents administratifs

Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites :

1. une lettre de déclaration d'intention de soumissionner dûment signée et datée et timbrée du candidat (suivant le modèle joint au présent DC);
2. Attestation d'immatriculation;
3. Attestation de conformité fiscale délivrée par les services de la Direction Générale des Impôts;
4. Attestation de domiciliation bancaire;
5. Plan de localisation signé sur l'honneur par le soumissionnaire;
6. Attestation de non faillite;
7. Attestation de soumission CNPS;
8. Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP);
9. Caution de soumission accompagnée du récépissé de la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC).

10. Les termes de référence dûment paraphés à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page.

NB :

- L'absence des pièces énumérées ci-dessus (à l'exception de la caution de soumission) n'est pas éliminatoire ; toutefois, lesdites pièces seront exigées, au soumissionnaire adjudicataire du marché, dans un délai de 48 h accordé par la CIPM.
- Les Pièces administratives susvisées, devront être datées de moins de trois (03) mois et produites en copies certifiés conformes par l'autorité compétente.
- La caution de soumission est de : *Deux cent soixante-seize mille huit cent (276 800) FCFA XAF.*
Son absence ou sa non-conformité entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

2. Documents financiers

- a. La soumission datée, timbrée et signée;
- b. Le devis descriptif, quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- c. Le projet de lettre commande ci-joint dûment rempli et signé par le soumissionnaire;

Les pièces administratives et financières doivent être séparées par des intercalaires en couleurs.

Article 4 – Offre

4.1 Le Soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. Hors taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA)
- b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris.

4.2 Le Soumissionnaire complétera le bordereau Descriptif, Quantitatif et Estimatif fournis dans le Dossier de consultation en indiquant la description de la prestation dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total et les délais dans lesquels il se propose d'effectuer la livraison.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre - commande.

Article 5 – Monnaie de l'offre

Les prix sont libellés en francs CFA.

Article 6 – Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de soixante (60) jours à compter de la date limite des dépôts.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 – Cachetage et marquage des offres

Les candidats placeront l'original et les six (06) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 – Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse au plus tard à l'heure et à la date indiquée dans l'Avis de Consultation.

2.4 – OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 – Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaiteront assister à l'ouverture des offres. Celle-ci aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres, et dans l'heure qui suit celle fixée pour ce dépôt.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés sus - citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres du point de vue administratif, de délais et spécifications techniques;
- La vérification des opérations arithmétiques en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE -COMMANDÉ

Article 11 – Attribution de la lettre - commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre -commande au Soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la mieux disante.

Article 12 – Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre -commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage, en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre -commande,
- d) Le délai d'exécution des prestations.

Article 13 – Signature de la Lettre-Commande

Dans les sept (07) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou tout autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la manière suivante :

(i) Est coupable de « corruption » quiconque

- offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre -commande, et
- fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(ii) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES FINANCES

**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION
RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

**Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES**

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 4 : TERMES DE REFERENCE

JUILLET 2025

TERMES DE RÉFÉRENCE

SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGFI 3), la République du Cameroun a bénéficié d'une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) par convention de financement n°CCM1809 signé le 05 septembre 2023, pour la consolidation des états financiers de l'Etat pour tendre vers la certification des comptes. De manière spécifique, le projet PAGFI 3 vise l'amélioration des prévisions budgétaires et de l'exécution de la dépense publique, l'amélioration de l'information budgétaire et comptable aux niveaux central, décentralisé et parapublic et l'accompagnement de la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

A cet effet, le Ministère des Finances, principal acteur de la mise en œuvre de cet appui, a prévu dans le cadre du PAGFI 3, en concertation avec l'AFD, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de dissémination de la réforme de la gestion des finances publiques.

Pour la mise en œuvre de ce volet du PAGFI 3, le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), institut de formation spécialisé en finances publiques – mis en place par convention tripartite signée le 09 octobre 2013 entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Yaoundé 2 – est mobilisé en tant que partenaire d'exécution (opérateur de la formation), eu-égard à ses missions et attributions auprès du Ministère des Finances.

A ce titre, le PSSFP souhaite s'attacher les services d'un cabinet de communication afin de l'accompagner dans ses missions de formation et dissémination dans le cadre du périmètre qui est celui du PAGFI 3.

II- OBJECTIFS

II.1 – Objectif général

Accompagner le PSSFP dans la communication sur la mise en œuvre de la réforme comptable à travers les actions de formation à mener.

II.2- Objectifs spécifiques

- Assister les responsables du PSSFP dans la couverture médiatique, cybernétique des sessions de formation ;
- Élaborer un plan de communication ainsi que des outils dédiés à la communication sur les activités de renforcement des capacités dans le cadre du PAGFI3;
- Traduire la documentation relative au PAGFI3;
- Diffuser à brefs délais des informations relatives aux différentes activités et missions du PAGFI 3 suivant les moyens définis par le PSSFP ;
- Participer à la production des rapports des sessions de formation dans le cadre du PAGFI3;
- Produire un condensé sous forme d'une revue de presse de la communication médiatique sur le PAGFI3 à une fréquence hebdomadaire ;
- Produire des contenus de communication pour l'alimentation de toutes les plateformes numériques dédiées au PAGFI 3.

III- PROFIL ET MISSIONS DU CONSULTANT

- Le cabinet de communication doit jouir d'une expérience en matière de communication. Il doit en conséquence produire les documents relatifs aux aspects communicationnels. Pour ce faire, il devra procéder à :
- La production d'un mémo de présentation du PAGFI 3 ;
- La production du plan de communication ainsi que des outils dédiés à la communication sur les activités de renforcement des capacités dans le cadre du PAGFI 3 ;
- La traduction de la documentation relative au PAGFI 3
- La diffusion à brefs délais des informations relatives aux différentes activités et missions du PAGFI 3 suivant les moyens définis par le PSSFP ;
- La production des contenus de communication pour l'alimentation de toutes les plateformes numériques dédiées au PAGFI 3 ;
- La production d'un outil d'archivage (Press Book) des éléments de communication médiatique ;
- La participation à la production des rapports des sessions de formation dans le cadre du PAGFI 3 ;
- La production d'un condensé sous forme d'une revue de presse de la communication médiatique sur le PAGFI 3 à une fréquence hebdomadaire ;
- La mise à disposition pour le grand public et toutes les cibles des éléments de visibilité et de branding de la campagne de communication des différentes sessions de formation et de sensibilisation

IV- LIVRABLES

- Plan de communication validé et mis en œuvre ;
- Rapports médiatiques et cybernétiques disponibles ;
- Documentation relative au PAGFI3 traduite ;
- revue de presse de la communication médiatique sur le PAGFI 3 disponible;
- Animation effective des plateformes numériques dédiées au PAGFI 3 ;
- Informations relatives aux différentes activités et missions du PAGFI 3 diffusées.

V- CALENDRIER ET DUREE

Le cabinet de communication sera recruté (e) pour une durée de vingt-quatre (24) mois (2024/2025) pour assurer la prestation ;

VI- FINANCEMENT

La prestation sera financée par la Convention N° CCM 1809 01 S – AFD du 05 Septembre 2023.

VII- COMPETENCES

Le cabinet de communication devra jouir d'une expérience de 05 ans dans le domaine de l'accompagnement institutionnel en matière de communication et de marketing politique. Il doit être assisté d'un consultant en marketing nanti d'une expérience de 03 ans dans le domaine du Marketing et de la communication digitale.

Spécifiquement, il devra disposer :

- De compétences éditoriales dans les domaines rédactionnels, de la vidéo et de la photographie ;
- Maitrise des leviers marketing web et mobile ;
- Connaissance des problématiques d'animation et d'optimisation des sites web et du community;
- Maitrise sur logiciels PAO (photoshop, indesign...)
- Création de posts pour les réseaux sociaux ;
- Rédaction journalistique (communiqués de presse, format web, dépliants) ;
- Capacité d'effectuer des reporting, suivi du budget, formalisation de présentation(PPT)
- Organisation logistique des événements ;
- Veille quotidienne de l'actualité relative à la réforme des finances publiques.

VIII- FORMATIONS

- Droit public (finances publiques) ;
- Journalisme/communication des organisations.

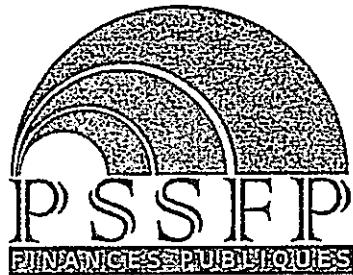


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTÈRE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION
RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

**Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES**

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 5: CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

JUILLET 2025

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Nº	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
1	Recrutement d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation.	Année	2		
Montant HORS TAXES					
Montant TVA (19 ,25%)					
Montant Toutes Taxes Comprises					
Montant IR (5,5%)					
Montant Net à Payer					



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTÈRE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION
RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES

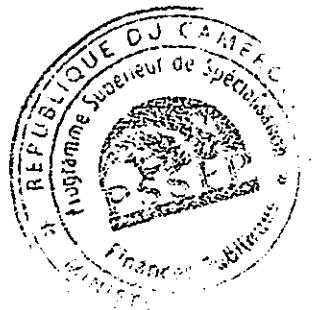
Pays : CAMEROUN

PIECE N° 6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

JUILLET 2025

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Description	Unité	Qté	Prix Unitaire en chiffre	Prix Unitaire en lettre
Recrutement d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation.	Année	2		





PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTÈRE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION
RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Référence N° : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 4: MODELES D'ANNEXES

JUILLET 2025

4.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date : _____

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU
POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU
PAGFI 3.

A Monsieur le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation
en Finances Publiques

Monsieur et/ou Madame,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement
réception, nous, soussignés, offrons de fournir et d'exécuter

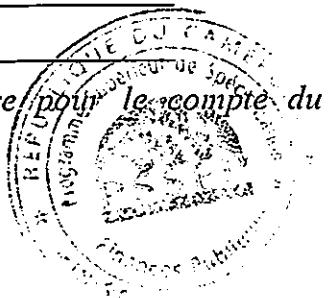
Conformément à la demande de cotation et pour la somme de : _____
F CFA (en lettres) Hors Taxe sur la
valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises _____
FCFA (en chiffres) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et _____ F CFA (en
lettres) Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée à exécuter les prestations selon les dispositions
précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de vingt-quatre (24) mois à
compter de la date de notification de la lettre commande.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour toute la période de formation et
dissémination, dans le cadre du périmètre qui est celui du PAGFI 3, et ceci à compter de la
date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner;
l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette
période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente
offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-
Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Le _____
Signature _____
Nom et Qualité du signataire pour le compte du candidat



4.2- TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU _____ POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Date limite de remise des offres : Le

1. TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	oui	non		
1								
2								
3								

2. MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

No	NOM ET PRENOM	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

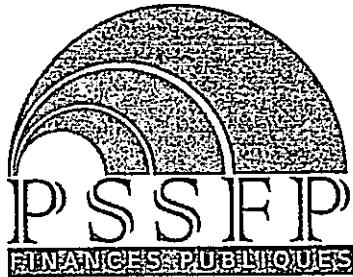
Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 5 : PROJET DE LETTRE COMMANDE

JUILLET 2025



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP).

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINFI/SG/PSSFP/SPM/DU

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI
3/PSSFP/SPM DU _____ POUR LA SELECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA
REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

TITULAIRE :

ADRESSE : B.P. :.....
 TEL. :.....
 FAX :.....

OBJET : SELECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA
MISE EN OEUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE
DU PAGFI 3.

LIEU D'EXECUTION : Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332
Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

MONTANT EN FCFA :

DESIGNATION	MONTANT AFD (FCFA)	MONTANT FCD (F CFA)	MONTANT TOTAL (F CFA)
MONTANT H TVA			
MONTANT TVA			
MONTANT TTC			
MONTANT AIR/TSR			
MONTANT NAP			

DELAI D'EXECUTION :

FINANCEMENT : CONVENTION N° CCM 1809 01 S AFD DU 05 OCTOBRE 2023

SOUSCRITE LE
SIGNEE LE
NOTIFIEE LE
ENREGISTREE LE



ENTRE LE PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES,

Représenté par LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE,

Ci-après désignée le : « MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART, ET

LE CABINET DE COMMUNICATION

BP

TEL

FAX

Représenté par

Ci-après désignée : « LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1er - OBJET
- ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

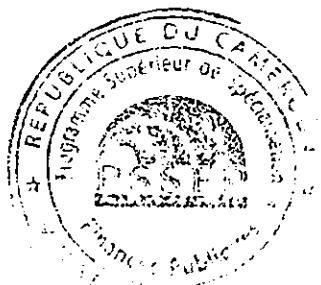
- ARTCLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 – CONSISTANCE DE LA MISSION
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DE LA MISSION
- ARTICLE 11 – RECEPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 12 – ASSURANCE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 13 – GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 15- MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 17 – REGIME FISCAL ET DOUANIER
- ARTICLE 18 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT
- ARTICLE 19 – NANTISSEMENT DU MARCHE

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 –EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 21 – LITIGES
- ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 23 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET

La présente lettre commande a pour objet la sélection d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation relatif à la réforme comptable dans le cadre du PAGFI 3.

ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU _____

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- a) Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- b) La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux cahiers de clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- c) Le bordereau descriptif, quantitatif et estimatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande est soumise :

- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail;
- la Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
- la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;
- la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts;
- le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés;
- le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;
- le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics;
- la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics;
- les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- la Circulaire n°00001/PR/MIMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025.

- Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'ouvrage sont dévolues au Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques ;
- Les attributions de Chef de Service du Marché sont dévolues au Responsable Administratif et Financier du PSSFP ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Responsable en charge des Affaires Financières et des Comptes.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Le délai d'exécution est fixé à vingt-quatre (24) mois, à compter de la date de notification l'ordre de service de démarrer la prestation.

La mission sera effectuée dans les locaux du *Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa. E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tél : 671 17 18 08/ 699 16 55 60/ 697 92 13 52. Site Web : www.pfinancespubliques.org/*

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile

A :

B.P. :

Tél. :

FAX. :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II

EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'exécuter la mission, objet de la présente lettre de commande tel que décrit dans les termes de référence annexe de cette Lettre-Commande, sous le contrôle de l'ingénieur du marché, et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre - Commande.

ARTICLE 9 – CONSISTANCE DE LA MISSION

9.1 – Objectif général

Accompagner le PSSFP dans la communication sur la mise en œuvre de la réforme comptable à travers les actions de formation à mener.

9.2 - Objectifs spécifiques

- Assister les responsables du PSSFP dans la couverture médiatique, cybernétique des sessions de formation ;
- Élaborer un plan de communication ainsi que des outils dédiés à la communication sur les activités de renforcement des capacités dans le cadre du PAGFI3;
- Traduire la documentation relative au PAGFI3;

- Diffuser à brefs délais des informations relatives aux différentes activités et missions du PAGFI 3 suivant les moyens définis par le PSSFP ;
- Participer à la production des rapports des sessions de formation dans le cadre du PAGFI3;
- Produire un cahier sous forme d'une revue de presse de la communication médiatique sur le PAGFI3 à une fréquence hebdomadaire ;
- Produire des contenus de communication pour l'alimentation de toutes les plateformes numériques dédiées au PAGFI 3.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DE LA MISSION

Les prestations objet de la mission sont décrites dans les termes de référence de la présente Lettre – Commande.

ARTICLE 11 – RECEPTION DES PRESTATIONS

Le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Cocontractant, par une commission composée de la manière suivante :

Président : Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques ou son Représentant ;

Rapporteur : l’Ingénieur du marché ;

Membres : le Chef de la CSMOP/DREF/DGB/PAGFI3 ;

le Spécialiste en Passation des Marchés/PAGFI3 ;

le Comptable Matières du PSSFP ;

le Cocontractant ou son représentant.

Elle vérifiera la conformité de la prestation avec les prescriptions de la lettre commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité des prestations (tel que indiqué dans les TDR), Le Cocontractant sera invité à reprendre à ses frais la (les) fournitures (s) incriminée (s).

En cas de conformité la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission et par le cocontractant.

ARTICLE 12 – GARANTIE - ASSURANCE

S’agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Toutefois, le Consultant devra présenter une police d’assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Le Maître d’Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 – GENERALITES – PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de.....F CFA TTC
(.. francs CFA toutes taxes comprises), conformément au détail ci-après :

N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
1	Recrutement d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation.	Année	2		
Montant HORS TAXES					
Montant TVA (19,25%)					
Montant Toutes Taxes Comprises					
Montant IR (5,5%)					
Montant Net à Payer					

ARTICLE 15- MODALITES DE PAIEMENT

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture unique.

ARTICLE 16 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par, virement au compte bancaire n°ouvert auprès de la banqueau nom de (Cocontractant).....

ARTICLE 17 – REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le présent marché sera exécuté conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 18 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Après enregistrement dans les délais réglementaires, cinq (05) exemplaires originaux enregistrés du marché devront être retournés dans le délai sus prescrit au Service des Marchés, pour diffusion.

ARTICLE 19 – NANTISSEMENT DU MARCHÉ

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses : Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques ;
Comptable chargé du paiement . le Responsable Administratif et Financier du PSSFP ;
Autorité compétente pour fournir les renseignements énumérés : le Comptable Matières du PSSFP.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 –EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Douze (12) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités et diffusés par les services du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 21 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande peut-être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 23 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par Monsieur Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant.



PAGE N° _____ ET DERNIERE DE LA
 LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINFI/SG/PSSFP/SPM/ DU
 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI
 3/PSSFP/SPM DU _____ POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
 COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

AVEC LE CABINET DE COMMUNICATION

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

DESIGNATION	MONTANT AFD (FCFA)	MONTANT FCD (F CFA)	MONTANT TOTAL (F CFA)
MONTANT H TVA			
MONTANT TVA			
MONTANT TTC			
MONTANT AIR/TSR			
MONTANT NAP			

DELAI D'EXECUTION :

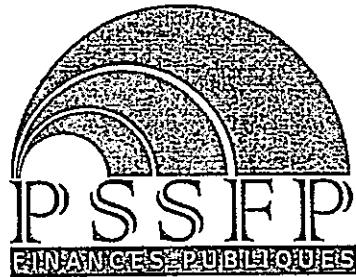
LUE ET ACCEPTEE
LE COCONTRACTANT.

Yaoundé, le _____

SIGNEE
LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME
SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTÈRE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

PIECE N° VII : ANNEXES

JUILLET 2025



ANNEXE 1 : La liste des banques et des compagnies d'assurance agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, se présente comme suit :

I. Etablissements bancaires :

1. Afriland First Bank (AFB), B.P: 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM) , B.P: 2933 Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGF-IBank), BP : 600 Douala ;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925 Douala ;
6. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P : 4593 Douala ;
7. Citi-Bank Cameroun (CITIGROUP), B.P: 4571 Douala;
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC), B.P: 4 004 Douala;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P: 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-BANK), B.P: 6578 Yaoundé;
11. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB-Cameroun), B.P : 300 Douala ;
12. Société Générale Cameroun (SGC), B.P : 4 024 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P: 1784 , B.P: 1784 Douala;
14. Union Bank of Cameroun (UBC), B.P: 15 569 Douala;
15. Union Bank for Africa (U.B.A), B.P: 2 088 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) Bank, B.P: 30388 Yaoundé.

II. Compagnies d'assurance :

17. Activa Assurances S.A., B.P: 12 970 Douala ;
18. AREA Assurances S.A., B.P: 20055 Yaoundé;
19. Atlantique Assurances S.A., B.P: 2933 Douala;
20. Beneficial General Insurances S.A., B.P : 2328 Douala ;
21. Chanas Assurances S.A., B.P: 109 Douala ;
22. CPA S.A., B.P : 54 Douala ;
23. Nsia Assurances S.A., B.P : 2759 Douala ;
24. PROASSUR Insurances, B.P: 5963 Douala;
25. SAAR SA, B.P : 1 011 Douala ;
26. Saham Assurances S.A., B.P : 11 315 Douala ;
27. Zenithe Insurance S.A., B.P: 1540 Douala./-

ANNEXE 2 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :

- a. des faits de pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
- b. des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
- c. avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;

2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une

2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité pris par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010⁴ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissent avec notre connaissance ou consentement :

- 1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
- 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
- 3. n'est inéligible pour la réalisation du Projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.

4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition

4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;

4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD5.

6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :

7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché

7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.

7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.

9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

11. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précédent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de : _____

Signature : _____

En date du : _____





ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION

La grille d'évaluation des offres est la suivante :

Critères éliminatoires

N°	CRITERES	EVALUATION	
		OUI	NON
1	non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission		
2	Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier d'Appel d'Offres.		
3	fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification de pièces		
4	non-respect d'au moins 06/08 des critères essentiels		
5	non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne		
6	absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation		
7	absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)		
8	non-conformité du modèle de soumission		

N°	CRITERE	OUI	NON
1	Compréhension des Termes de Références		
2	Méthodologie et planning d'exécution de la mission		
3	Expérience et qualification du personnel clé affecté à la mission		
4	Délai d'exécution		
5	Présentation générale de l'offre		
NOMBRE TOTAL DE OUI			

Critères essentiels

Critères	Sous-critères	Notes des Bureau d'Etudes		
		BE N°1	BE N°2	BE N°...
I - COMPREHENSION DES TDR (25 POINTS)				
Compréhension et Pertinences des observations sur les TDR	Compréhension : 12 points			
	Pertinence des remarques faites sur le TDR : 13 points			
<i>Sous-total 1 sur 25 points</i>				
II - METHODOLOGIE ET PLANNING D'EXECUTION DE LA MISSION (25 POINTS)				
Méthodologie et planning d'exécution de la mission	Organisation générale de la mission (02 points)			
	Présentation des outils et équipements liés à la mission et de leur utilisation (02 points)			
	Description de la logique d'exécution de la mission (04 points)			
	Méthodologie spécifique, utilisée pour exécuter la mission (04 points)			
	Description du rôle et du niveau d'intervention des parties prenantes dans la mission (ainsi que les services du Maître d'Ouvrage dans la phase validation des rapports) (04 points)			
	Cohérence dans la répartition des tâches (03 points)			
	Clarté sur la cohérence, l'enchaînement des activités (03 points)			
	Coordination des activités et Organigramme des tâches (03 points)			
<i>Sous-total 2 sur 25 points</i>				

III - EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL CLE AFFECTE A LA MISSION (35 POINTS)				
Expérience et Qualification du personnel clé affecté à la mission	<p>CHEF DE PROJET (20 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> * CV daté et signé : 1 point Diplôme supérieur de niveau BAC+3 certifié, minimum en DROIT PUBLIC (finances publiques) ou domaine connexe : 3 points * Expérience générale en communication ≥ à 05 ans : 3 points * Expérience en production de mémo : 3 points * Expérience dans la production de plan de communications 3 pts <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans pour la moitié des points, 1,5pt ; • 3 ans et plus, 3 pts. * Expérience dans la production de la traduction des documents 3 pts <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans pour la moitié des points, 1,5pt ; • 3 ans et plus, 3 pts. * Expérience dans la production de la production de revues de presse 3 points <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans pour la moitié des points, 1,5pt ; • 3 ans et plus, 3 pts. * Attestation de disponibilité pour ce projet : 1 point <p>PERSONNEL QUALIFIE (15 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> * CV daté et signé : 1 point Diplôme universitaire BAC+3 minimum, certifié en Journalisme/ Communication des organisations. (En l'absence de diplôme, attribuer la note de 0 à toutes les rubriques suivantes) : 3 points * Expérience générale en Journalisme/communication des organisations ≥ à 3 ans : 3 points * Expérience spécifique en Journalisme/communication des organisations ≥ à 3 ans : 3 points * * Expérience dans la production de plan de communications 4 pts <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans, 2pts ; • 3 ans et plus, 4 pts. * Attestation de disponibilité pour ce projet : 1 point 			
<i>Sous-total 3 sur 35 points</i>				
IV - DELAI D'EXECUTION (05 POINTS)				
Délai d'exécution inférieur ou égal à deux (02) années	5 points			
Délai d'exécution supérieur ou égal à deux (02) années	0 point			
<i>Sous-total 4 sur 5 points</i>				
V - PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE (10 POINTS)				
Présentation générale de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> Pli conforme aux prescriptions du RPAO (enveloppes A1, A2 et B (1 point). Offre avec pages de garde en couleur (1 point). Sommaire (0.5 point). Liste du personnel avec postes ayant diplômes et CV (2,5 points) diplômes + CV sont donnés dans l'ordre annoncé (2,5 points) Lisibilité (1 point) Reliure (1 point) 			
<i>Sous-total 5 sur 10 points</i>				
TOTAL GENERAL / 100				

MEMBRES DU COMITE D'EVALUATION

Nº	NOM ET PRENOM	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			

